

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 12 FEVRIER 2019

PRESIDENT: METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : CHARLES J – COBAN U.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au samedi 10h**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport disciplinaire **SEULEMENT** à l'adresse ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

RAPPEL AUX ARBITRES

"Lors des matchs où il n'y a pas d'arbitres assistants officiels, il est rappelé que les arbitres doivent eux-mêmes faire le remplacement en notant exactement la minute du remplacement et le numéro des joueurs remplacé et remplaçant (retranscription fidèle sur la tablette impérative). La vérification des équipements est aussi obligatoire. Cette tâche est à effectuer jusqu'à ce que tous les remplaçants inscrits soient entrés".

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

FFF /DIRECTION MEDICALE : Objet : mail pour transmission des nouvelles recommandations pour le suivi médical des arbitres.

< L'association des cardiologues du sport français et l'association européenne de cardiologie ont amené les experts cardiologues FFF et LFP à réévaluer le suivi médical des arbitres de ligue et district >

LAURAFoot Compétitions : Mr KODJAJANIAN Jean Marie, contrôleur ligue, nous transmet l'absence de l'arbitre assistant SENOUSI Tahar lors de la rencontre U19 Régional 2- Echirolles – Roche St Genest. Remerciements, transmis au responsable pour enquête.

COURRIERS ARBITRES :

MOURAT Théo : son match a été avancé au niveau de l'horaire sans qu'il soit prévenu, demande le paiement du déplacement car il est arrivé à la fin du match à l'horaire initial. Transmis au responsable pour suite à donner.

BOUKHALFA Abdallah : match U15 du 02/02/2019, St Martin d'Hères – Crolles, l'équipe de Crolles n'étant pas présente donc forfait pour le match, voir pour le paiement du déplacement de la rencontre .transmis au responsable pour suite à donner.

MARTINEZ Pierre : l'horaire de son match prévu à 15 h a été avancé à 11h et donc il nous prévient qu'il ne pourra pas être présent à l'horaire de la rencontre car pas dispo pour cet horaire.

FERNANDES Carlos : demande de parrainage d'un nouveau promu à l'arbitrage, MENDES Samuel, transmis au responsable pour suite à donner.

GIROUD Mickael : Rapport d'observation jeune, transmis au responsable

GHRIEB Hakim : son match FUTSAL a été avancé au niveau de l'horaire sans qu'il soit prévenu, demande le paiement du déplacement car il est arrivé à 30 kms de son domicile, lorsque il l'on prévenu par téléphone, il a fait demi-tour le match étant fini ? demande le paiement du déplacement, Transmis au responsable pour suite à donner.

MAYETTE Berto : demande le paiement des clubs pour le match U 17 D3 SEYSSINS 2 - FC2A DU 02/02/2019, transmis au responsable pour suite à donner.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.